

# CONSEIL D'ADMINISTRATION du JEUDI 15 DECEMBRE 2022

## COMPTE RENDU

<b>LHERBRET Philippe</b> Président  CGT	<b>COTE Jérôme</b> Vice-Président Délégué  CGT	<b>BEAL Gilles</b> 1 <sup>er</sup> Vice-Président  CGT	<b>DEVIGNAT Pascal</b> 2 <sup>ème</sup> Vice-Président Excusé CFDT	<b>BENAMEUR Mehdi</b> 3 <sup>ème</sup> Vice-Président  FO	<b>BOUVIER Georges</b> 4 <sup>ème</sup> Vice-Président  CFE/CGC
<b>EPALLE Christophe</b> 5 <sup>ème</sup> Vice-Président  CGT	<b>ARNAUD Richard</b> Trésorier Général  CGT	<b>BOUCHET Jean-Luc</b> Trésorier Général Adjoint  FO	<b>LOISEAU Simon</b> Secrétaire Général  CGT	<b>BOUILLET Laurent</b> Secrétaire Général Adjoint  CFE/CGC	<b>CHAVANNE Marc</b>   CFDT
<b>CLERVAUX Laetitia</b> Retard CGT	<b>COULON Yves-Marie</b>  CFDT	<b>DEPALLE Simon</b>  CGT	<b>DEVIDAL Philippe</b>  CGT	<b>ENCIZO Stéphane</b>  CGT	<b>INTORRE Catherine</b> Retard CFDT
<b>LARMANDE Alain</b>  CGT	<b>MATHIEU Sandrine</b> Absente - Remplacée CGT	<b>MEZRAG Kaoutar</b> Excusée FO	<b>MOUNIER Ludovic</b>  CFDT	<b>PRESLE Jean-Luc</b> Retard CFDT	<b>VELTRI Isabelle</b> Excusée CFDT

CGT : 12 / 12

CFDT : 5 / 7

FO : 2 / 3

CFE/CGC : 2 / 2

Madame Sandrine MATHIEU est absente. Elle est remplacée par M. Pascal GRANGER sur son poste d'administratrice.

Soit un total de : 18 membres présents à l'ouverture de la séance.

INVITES : M. Jean-Louis GROBEL – D.I.T. (excusé)  
M. Rémy DAVID – Chef de Cabinet R.A.L. (présent)

### ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CA DU 4/10/2022

Point n° 2 : SUIVI BUDGETAIRE

Point n° 3 : FICHES PROJETS BUDGET 2023

Point n° 4 : IMMOBILIER

Point n° 5 : DIVERS

Ouverture de la séance à : 8h47.

Philippe LHERBRET - Président de la CMCAS Loire ouvre la séance et remercie les personnes présentes pour leur venue.

Préalablement à l'ordre du jour, le Président informe les membres du conseil d'un changement d'administrateur dans la composition des membres représentant l'organisation CGT ; en effet, il était prévu l'annonce lors de la réunion du Bureau du mois de novembre dernier, du remplacement de Madame Sandrine MATHIEU dans son rôle d'administratrice au sein du CA de la CMCAS Loire, par Monsieur Pascal GRANGER ; ce bureau n'ayant pas eu lieu, les membres du conseil en sont informés ce jour.

### POINT N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 4/10/2022

*Entrée en salle de réunion de Mmes CLERVAUX et INTORRE à 8h48.*

*Entrée en salle de réunion de M. PRESLE 8h51.*

*Le nombre d'administrateurs votants passe alors à 21 au lieu de 18 en ouverture de séance.*

<b>APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 OCTOBRE 2022</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION	1			
POUR	11	5	2	2

***Approuvé à la majorité des membres présents.***

Le Président informe ensuite les administrateurs, que l'organisation syndicale CGT souhaite faire une déclaration ; la parole est laissée à Simon DEPALLE qui en fait la lecture. Ce message est relatif à la déclaration de grève de GRDF.



CGT - Déclaration  
organisation CA 15-

A la suite de cette lecture, Simon DEPALLE interpelle des organisations syndicales FO et CFDT, dont la CGT attendait un soutien, notamment au sujet de la revendication par les grévistes d'un NR supplémentaire.

Intervention de Laurent BOUILLET (CFE) qui explique pourquoi son organisation n'a pas signé l'accord.

Intervention de Mehdi BENAMEUR (FO) qui a son tour donne une explication sur leur non-signature. Il apporte néanmoins personnellement son soutien sur la revendication.

Intervention de Marc CHAVANNE (CFDT) qui indique comprendre le message de Simon DEPALLE ; pour lui, la CFDT a « lâché » trop vite. Il est d'ailleurs en désaccord avec son organisation syndicale au vu des résultats générés par l'entreprise. Le conflit dure depuis 5 semaines, les usagers sont pénalisés, nous devons rentrer dans le débat.

Simon DEPALLE insiste sur le fait de faire remonter les échanges actuels auprès des syndicats de chacun afin d'obtenir un soutien collectif.

Intervention de Stéphane ENCIZO (CGT) qui indique que pour leurs parts, les gaziers ont toujours été présents et le seront toujours.

Le Président remercie les administrateurs pour cet échange.

## POINT N° 2 : SUIVI BUDGETAIRE

Richard ARNAUD – Trésorier Général prend la parole pour aborder le point budgétaire (arrêté au 30 novembre 2022 et présenté sur écran).

Il indique qu'en cette fin d'année, beaucoup de régularisations sont en cours, des corrections comptables sont encore à effectuer mais également des encaissements (diverses remises de chèques, factures en attente de réception, etc...). Le suivi budgétaire présenté est arrêté au 30 novembre, donc non définitif. Seules les lignes signalées en rouge vont être expliquées aujourd'hui et Richard ARNAUD donne les informations nécessaires aux administrateurs.

Les résultats sont très largement positifs sur les lignes budgétaires « aides culturelles ».

Rappel : concernant la ligne TPE, un montant est indiqué alors que nous n'avons jamais investi dans les terminaux prévus pour les règlements. La somme sur cette ligne correspond en fait à des frais bancaires dont nous avons oublié la création de ligne pour l'année 2022 : quiproquo sur la dénomination, le problème sera résolu en 2023.

Les frais « élus » ont été sous évalués. Nous avons omis de réévaluer le montant fin 2021 ; du coup cette année nous sommes en déficit. Il faut combler ce montant et ainsi répartir sur une bonne base pour 2023.

Intervention de Laurent BOUILLET (CFE) il souhaite que le sujet de la ligne RESERVE POUR INVESTISSEMENTS soit mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil car son montant est important et les administrateurs devraient en discuter. Richard ARNAUD se défend car la CMCAS Loire n'a pas encore de projets définis et qu'il n'y a aucune volonté de conserver cette réserve. En revanche, si certains membres ont des idées de projets, il attend des propositions et reste ouvert à toutes suggestions.

Philippe LHERBRET soutient Richard ARNAUD sur ce point, il ne faut pas dépenser le bas de laine et prévoir certains travaux immobiliers à réaliser, etc...

Richard ARNAUD indique qu'il a été interpellé dernièrement par Pascal DEVIGNAT afin d'obtenir une étude comparative par le service gestion sur l'évolution de l'Article 25 pour les exercices 2018 à 2022. Les informations comptables ont été reçues il y a quelques heures et il les transmettra aux administrateurs à la suite du conseil.



ARTICLE 25 -  
Evolution 2018 à 2022

Richard ARNAUD indique à la suite des explications, que les administrateurs doivent maintenant voter l'affectation de la RUBRIQUE 900. Cette rubrique concerne les sommes non affectées en cours d'année (locations de salle, revenus financiers sur placements bancaires également). Les montants sont enregistrés durant l'exercice dans cette rubrique mais celle-ci doit être épurée en fin d'année. Soit la somme est basculée en « Réserve pour investissement » ou sur une ligne d'activité.

Richard ARNAUD propose pour solder la rubrique 900 d'affecter la somme de 2000 € en « Frais Elus » et la somme de 1345 € en « Réserve pour investissement ».

*Interruption de séance à 9h40 à la demande de l'organisation CFDT.*

*Reprise de séance à 9h47.*

<b>AFFECTATION DE LA RUBRIQUE 900</b> <b>Pour la somme totale de 3345 € sur les lignes :</b> <b>66509 XXX – Frais élus = montant 2000 €</b> <b>8883 XXX – Réserve Investissement = montant 1345 €</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	12	5	2	2

***Approuvé à l'unanimité des membres présents.***

### POINT N° 3 : FICHES PROJETS BUDGET 2023

Richard ARNAUD aborde le point n° 3. Il indique aux administrateurs, que le montant du BUDGET 2023 a été notifié par la CCAS à notre CMCAS en date du 23 novembre 2022. Le montant de la contribution alloué (budget 2023) est de 194 729,50 €.



345-CMCAS LOIRE -  
Notification de bud

Les demandes budgétaires 2023 des différentes sections, SLVie, commissions, etc sont présentées sur écran : 164 demandes de budget ont été reçues, pour un montant total = 411 273,75 euros, soit un très gros écart avec le montant de la contribution CCAS...

Richard ARNAUD rappelle aux administrateurs que cela fait 3 ans que la CMCAS Loire utilise le reliquat budgétaire mais qu'elle va devoir faire des impasses pour équilibrer les demandes de budget par rapport à la contribution allouée (impasses qui seront ensuite levées au mois de mars 2023 lorsque la CMCAS percevra le reliquat budgétaire 2022.

Selon le document présenté sur écran « FICHES PROJET BUDGET 2023 », Richard ARNAUD présente des propositions faites par les organisations CFE, FO et CGT ; l'organisation CFDT n'ayant pas souhaité transmettre de proposition.

Philippe LHERBRET signale que les libellés des rubriques budgétaires ne sont pas modifiables, le texte est créé par la gestion (nationale) et en aucun cas nous ne pouvons les corriger ; seules les sommes peuvent être modifiées selon les décisions prises ce jour par les administrateurs.

Divers échanges entre les administrateurs sont réalisés pour explications des demandes de budget, des erreurs de chiffrages sont également signalées par le trésorier.

Richard ARNAUD propose un vote global du budget après divers éclaircissements des lignes signalées en rouge sur le document présenté.

<b>VALIDATION GLOBALE DES LIGNES BUDGETEES  <u>DE COULEUR SAUMON</u> SELON LE TABLEAU PRESENTÉ            « FICHES PROJET BUDGET 2023 »</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		5		
ABSTENTION				
POUR	12		2	2

***Approuvé à la majorité des membres présents.***

Les membres du Conseil d'Administration ayant voté la validation globale des lignes de couleur saumon du tableau « fiches projet budget 2023 », les lignes restantes signalées en rouge sont alors analysées l'une après l'autre.

- Ligne 041 A02 – Abonnement Culture et Loisirs ULVF = budget demandé 1000 €  
 Richard ARNAUD explique la raison pour laquelle l'organisation CGT ne souhaite pas accorder de budget (contrairement aux organisations CFE et FO) et rappelle l'historique du dossier ULVF. Il est proposé aux administrateurs de laisser la ligne avec 1 € symbolique afin de ne pas fermer cette ligne et ainsi permettre de revoir le dossier l'année prochaine.

<b>Ligne Budgétaire 041 A02 – ABONNEMENT CULTURE ET LOISIRS ULVF            Maintien de la ligne budgétaire avec 1 € symbolique</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		5		
ABSTENTION				
POUR	12		2	2

***Approuvé à la majorité des membres présents.***

- Ligne 245 A02 – Section Rando St-Etienne – Séjour randonnée de 6 jours en septembre ou octobre 2023 (lieu à définir) = budget demandé 2 037,50 €

Richard ARNAUD explique la raison pour laquelle l'organisation CGT ne souhaite pas accorder de budget (contrairement aux organisations CFE et FO). En effet, la section rando demande 2 budgets « séjours » sur l'année 2023, la CGT est d'avis de n'accorder qu'un seul budget sur les deux en raison de la diminution du montant de la contribution prévu.

*Suspension de séance à la demande de l'organisation CGT à 10h43  
Reprise de séance à 10h52.*

Après la suspension de séance, Simon LOISEAU – Secrétaire Général indique qu'après réflexion, l'organisation CGT accepte le maintien de la ligne ci-dessus et le budget demandé de 2037,50 €.

La demande de budget est alors soumise au vote des administrateurs.

<b>Ligne Budgétaire 245 A02 – Section RANDO ST-ETIENNE</b> <b>Séjour randonnée de 6 jours en septembre ou octobre 2023 (lieu à définir)</b> <b>BUDGET = 2 035 €</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		5		
ABSTENTION				
POUR	12		2	2

***Approuvé à la majorité des membres présents.***

- Ligne 36 A02 – Fête de la CMCAS – Forum des activités à ROANNE = budget demandé 500,00 €
- Ligne 36 A03 – Fête de la CMCAS – Forum des activités à St-ETIENNE = budget demandé de 1 300,00 €

Philippe LHERBRET fournit quelques explications sur le sujet aux administrateurs. Le « forum des activités » avait été lancé en 2021, période difficile liée au covid et par conséquent une faible participation des bénéficiaires. Pour l'année 2022, les élus avaient décidé de réitérer l'opération aussi bien à St-Etienne qu'à Roanne. Malheureusement l'expérience a de nouveau été décevante par le peu d'implication des bénéficiaires alors que de nombreuses personnes s'investissent pour l'organisation, qui plus est de manière bénévole. Aussi, l'organisation CGT a décidé de ne pas allouer de budget pour l'année 2023.

Richard ARNAUD demande à l'organisation CFE pour quelle raison est-ce qu'ils ont proposé un budget de 1 € seulement ?

Commentaire CFE : aucun apport pour la CMCAS, peu de présence.

Richard ARNAUD propose de maintenir la ligne budgétaire mais avec un montant de 1 €.

<b>Ligne Budgétaire 36 A02 – Fête de la CMCAS            Forum des activités ROANNE            Maintien de la ligne budgétaire pour la somme de 1 €</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		4		
ABSTENTION				
POUR	12	1	2	2

***Approuvé à la majorité des membres présents.***

<b>Ligne Budgétaire 36 A03 – Fête de la CMCAS            Forum des activités ST-ETIENNE            Maintien de la ligne budgétaire pour la somme de 1 €</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		4		
ABSTENTION				
POUR	12	1	2	2

***Approuvé à la majorité des membres présents.***

- Ligne 245 E02 – SLVie 02 – Séjour CCAS Voile Bretagne du Sud = Budget demandé 1 532,50 €

Commentaire de Laurent BOUILLET (CFE) leur organisation considère que cette ligne budgétaire n'a rien à faire ici. D'autres sections perçoivent des aides de fonctionnement de la CMCAS (GEOSE) ce devrait être la même chose pour ce séjour voile.

Réponse de Christophe EPALLE à l'initiative de la demande de budget : il s'agit d'une activité de la SLVie 02 qui ne passera pas par la Commission Voyages ; il n'y aura pas de frais superflus (entièrement organisée par des bénévoles). Le budget demandé ne couvre que les frais d'institution et la location du bateau de la CCAS.

Philippe LHERBRET indique que la section voile demande pour sa part, une participation au GEOSE de 3 000 € pour son fonctionnement (locations bateaux, cartes adhésion fédération voile...).

<b>Ligne Budget 245 E02 – SLVie 02 – Séjour CCAS Voile Bretagne du Sud</b>				
<b>Montant = 1 530 €</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		5		
ABSTENTION				2
POUR	12		2	

***Approuvé à la majorité des membres présents.***

- Ligne 564 J01 – Journal Encas 42 = Budget demandé 12 000 €

Seule l'organisation CFE propose un budget de 9 000 € donc inférieur à celui demandé. Elle trouve le montant très élevé alors qu'on pourrait faire des envois via internet généralisés qui permettraient de réduire les coûts d'impression et d'envois postaux.

Richard ARNAUD répond que certaines personnes préfèrent tourner des pages papier plutôt que lire sur un écran et cela n'est pas une question d'âge du bénéficiaire. Le montant est élevé certes mais la communication reste importante.

L'organisation FO souhaite que la CMCAS trouve le moyen de persuader les bénéficiaires afin qu'ils optent pour les versions numériques.

Philippe LHERBRET indique que le journal ENCAS 42 est imprimé en 700 exemplaires environ tous les mois (quelques exemplaires sont diffusés en interne, tous les autres envoyés par La Poste).

<b>Ligne 564 J01 – Journal ENCAS 42</b>				
<b>BUDGET = 12 000 €</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		5		
ABSTENTION				2
POUR	12		2	

***Approuvé à la majorité des membres présents.***

- Ligne 001 B01 – Arbre de Noël Sud – Cadeaux Territoires SLVie 1-2-3-4 Budget demandé = 4 000,00 €
- Ligne 002 B01 – Arbre de Noël Sud – Spectacle – Territoires SLVie 1-2-3-4 Budget demandé = 16 000,00 €

Richard ARNAUD a réalisé une étude comparative des budgets AN-1 et 2022 par rapport aux ayants-droits concernés des différentes SLVie.

SLVie 1-2-3-4 = budget 2023 demandé 20 000 € / 533 enfants = 37 €/enfant

SLVie 5 = budget 2023 demandé 3 600 € / 40 enfants = 90 €/enfant

Pour l'organisation FO, il faut un équilibre sur les tarifs des cadeaux entre le Nord et Sud.



Richard ARNAUD profite de cet échange pour remercier Stéphane ENCIZO et Loïc BERTHET pour toute l'organisation de leur arbre de Noël, qu'ils ont géré à 2 seulement ! On remarque un manque d'aide important.

Stéphane ENCIZO rappelle que malheureusement, lors des réunions de bureau de leur SLVie il n'y a personne...

<b>Ligne 001 B01 – Arbre de Noël Sud – Cadeaux – Territoires 1-2-3-4</b>				
<b>BUDGET = 4 000 €</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		4		
ABSTENTION			1	
POUR	12	1	1	2

***Approuvé à la majorité des membres présents.***

<b>Ligne 002 B01 – Arbre de Noël Sud – Spectacle – Territoires SLVie 1-2-3-4</b>				
<b>BUDGET = 16 000 €</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		4		
ABSTENTION				
POUR	12	1	2	2

***Approuvé à la majorité des membres présents.***

*Départ de Marc CHAVANNE (CFDT) à 11h42.*

*Le nombre d'administrateurs votants passe alors à 20 au lieu de 21 précédemment.*

- Ligne 2352 XXX – SOULAC – Festival des Energies - Budget demandé = 26 040 €

L'organisation CFE demande un détail du coût budgétaire sollicité.

Simon LOISEAU se charge de fournir diverses explications de l'augmentation du budget par rapport aux années précédentes : péages, carburant, location véhicule, personnes supplémentaires, boissons et repas. Il est également exigé cette année des planchers pour des accès PMR avec prise en charge.

Philippe LHERBRET apporte également un complément d'informations au sujet des bracelets d'accès au festival.

Intervention de l'organisation CFDT qui souhaiterait que soient proposés d'autres festivals.

Rappel par Christophe EPALLE du festival des IEG.

Ligne 2352 XXX – SOULAC – Festival des Energies BUDGET = 26 000 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		4		1
ABSTENTION				1
POUR	12		2	

***Approuvé à la majorité des membres présents.***

- Ligne 208 C02 TRANSVAL – Budget demandé = 24 180 €

L'organisation CGT propose un montant de 20 184 € qui est inférieur au budget demandé. En effet, la Commission Patrimoine a inclus dans son chiffrage la somme de 4000 € pour la réfection du terrain de boules extérieur ; cette somme paraît élevée à la CGT. Etant donné que la tendance est à l'économie, ils ont déduit la somme du budget demandé.

Ligne 208 C02 TRANSVAL BUDGET = 20 180 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		4		
ABSTENTION				
POUR	12		2	2

***Approuvé à la majorité des membres présents.***

- Ligne 208 C05 – CIVIER-Fonctionnement – Budget demandé = 28 080 €

Ligne 208 C05 CIVIER - Fonctionnement BUDGET = 20 000 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		4		
ABSTENTION				
POUR	12		2	2

***Approuvé à la majorité des membres présents.***

- Ligne 208 C12 – LEZIGNEUX – Fonctionnement – Budget demandé = 41 120 €

Richard ARNAUD indique qu'il a été transmis aux entreprises consultées, un cahier des charges (issu du devis BEGONIN) et dont les quantités restaient à contrôler. Les 3 devis des entreprises ont été remis aux administrateurs pour examen.



Devis LOIRE  
TOITURE.pdf



Devis TONY JUIN  
SAS.pdf



Devis SAS  
BEGONIN.pdf

Commentaires divers au sujet des devis reçus : malgré le cahier des charges, les devis indiquent des produits différents (tuiles) donc difficile de comparer et d'évaluer. Est-ce qu'il ne faudrait pas passer par un maître d'œuvre pour le suivi du dossier ?

Richard ARNAUD propose de d'ores et déjà arrêter un montant de budget prévisionnel pour les travaux. Indépendamment, la commission patrimoine devra travailler sur le dossier et définir si oui ou non nous confions le suivi des travaux à un maître d'œuvre.

Le taux de TVA pour les travaux de rénovation est de 10%.  
Il est décidé de mettre au vote, un budget prévisionnel d'un montant de 40 000 €.

Ligne 208 C12 LEZIGNEUX - Fonctionnement BUDGET = 40 000 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		4		
ABSTENTION				
POUR	12		2	2

***Approuvé à la majorité des membres présents.***

- Ligne 11 DON - Dons aide solidarité – Budget demandé = 300 €

L'an dernier les pompiers sont passés à la CMCAS pour proposer leur calendrier, un don leur a été fait ; mais étant donné qu'il n'y avait pas eu de budget prévu pour cela, nous avons eu une ligne budgétaire en négatif. Cette année le trésorier a prévu un budget de 300 € qu'il soumet ce jour à la validation par les administrateurs.

Ligne 11 DON - Dons Aide Solidarité BUDGET = 300 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		4		
ABSTENTION				
POUR	12		2	2

**Approuvé à la majorité des membres présents.**

Les différents votes budgétaires étant terminés, Richard ARNAUD indique que le montant total des budgets accordés ce jour par le Conseil d'Administration est de :

**194 729,50 € = budget primitif 2023** (ce montant correspond bien à l'Article 25).

**199 865,50 € = montant de l'impasse budgétaire** (qui sera levée au mois de mars 2023).

**394 595,00 € = budget de fonctionnement de la CMCAS Loire prévu en 2023.**



CMCAS Loire-2023  
BUDGET DEFINITIF (

*Suspension de séance à 12h26 pour la pause déjeuner.  
Reprise de séance à 14h27.*

*Lors de la reprise de séance, il est signalé :*

- *L'absence temporaire de Richard ARNAUD – Trésorier Général (CGT)*
- *Jean-Luc BOUCHET (FO) a quitté la réunion du Conseil à 14h09 pour convenance personnelle.*

## **POINT N° 4 : IMMOBILIER**

### **o ST-JULIEN St-Chamond**

Confirmation par M. DELABRE notre interlocuteur chez ENGIE, de l'acceptation par leurs comités directeur et de financements de notre offre d'achat des locaux St-JULIEN.

Philippe LHERBRET avait interpellé il y a quelques jours les administrateurs afin que chacun lui donne la procuration pour la signature du compromis de vente ; si tout se déroule comme prévu, celle-ci devrait avoir lieu le jeudi 5 janvier 2023 chez notre notaire à St-Etienne.

Nous recevrons à la suite un échéancier des dates de travaux (dépollution)

Rappel : Coût de la dépollution à la charge de ENGIE = 130 000 €.

Prix d'achat des locaux = 35 000 €.

Durant les travaux aucune activité ne devra avoir lieu sur le site, soit environ 2 mois.

La signature définitive de la vente quant à elle n'est prévue qu'en 2024.

## o LE TRANSVAL Roanne

- a) Concernant le secteur « AVIRON » du TRANSVAL, nous sommes toujours en attente d'une signature par la DDT (Direction Départementale du Territoire) pour la validation du relevé contradictoire de notre géomètre. Tant que cette formalité n'est pas accomplie, nous ne pouvons pas engager de négociations (notamment avec les mairies de Roanne et du Coteau).
- b) Pour rappel, nous avons eu la visite le 12 septembre dernier, de la commission de sécurité de la ville de Roanne sur le site du TRANSVAL (contrôles alarmes, détecteurs incendies, bloc BAES, etc...).

L'alarme incendie qui datait de la construction du bâtiment par la CMCAS a été changée (coût 1300€). Quelques remarques ont été faites au niveau des prises électriques de la salle d'activité, leur remise en état sera réalisée prochainement.

Pour information : seule la salle d'activité est concernée par ce contrôle puisque nous y recevons du public (bâtiment classé ERP : L.X catégorie 4).

## o LEZIGNEUX – Travaux de réfection de la toiture

Le sujet a été abordé en début de séance et les devis des travaux déjà examinés.

Le Président laisse la parole à Jérôme COTE, membre de la commission patrimoine, qui a travaillé sur ce dossier. Celui-ci explique les 3 devis et donne des renseignements, notamment sur les différences de tarifs relevées (toiture, pente et partie cuisine).

. Devis TONY JUIN montant du devis = 32 219,24 € HT (soit 38 663,09 € TTC tva à 20%) délai d'intervention 2024 pas avant.

. Devis BEGONIN montant du devis = 28 371,50 € (soit 31 208,65 € TTC tva à 10%) délai d'intervention septembre/octobre 2023.

. Devis LOIRE TOITURE montant du devis = 46 358,84 € HT (soit 50 994,72 € TTC tva à 10%) délai ?

Simon LOISEAU donne son avis sur les devis en appuyant sur leur professionnalisme. Philippe LHERBRET est du même avis.

LOIRE TOITURE est une grosse entreprise... gros devis.

Jérôme COTE insiste sur le prix (20 000€ d'écart) pour essayer d'économiser au profit des Activités Sociales. Malgré tout, ces 3 entreprises sont sérieuses.

Pour Philippe LHERBRET, le délai d'intervention de TONY JUIN est trop éloigné.

Le plus pratique en termes de prix et de temps, semble être l'entreprise BEGONIN qui est la plus intéressante.

Il est décidé un vote à bulletin secret pour arrêter un choix entre les 3 devis :

Choix N° 1 : LOIRE TOITURE

Choix N° 2 : TONY JUIN

Choix N° 3 : BEGONIN

Chacun des administrateurs inscrit sur un bulletin papier, le n° de devis de son choix. Le résultat du vote après dépouillement est le suivant :

4 bulletins « blancs » sans marquage

2 bulletins marqués « 2 » (devis TONY JUIN)

12 bulletins marqués « 3 » (devis BEGONIN)

Soit 18 administrateurs votants à bulletin secret (Richard ARNAUD absent au moment du vote).

**L'entreprise choisie pour les travaux de rénovation de la toiture du bâtiment de LEZIGNEUX est donc la société BEGONIN.** Les élus prendront prochainement contact avec celle-ci pour l'en informer et planification des travaux.

#### o LOCATION DES LOCAUX de la CMCAS Loire

Une demande est faite afin de savoir s'il y a une avancée concernant la location des locaux, notamment pour la salle de LEZIGNEUX.

Philippe LHERBRET répond que nous attendons le devis d'une société de gardiennage (société PROTEC Sécurité) mais que la procédure sera effective dès janvier 2023, avec la mise en place des nouvelles mesures pour LEZIGNEUX ; pour toutes les autres salles également de nouveaux éléments ont été ajoutés sur les conventions.

*Retour en salle de réunion de Richard ARNAUD à 15h11.*

*Trois administrateurs quittent la réunion du Conseil d'Administration : Stéphane ENCIZO, Mehdi BENAMEUR et Alain LARMANDE.*

*Le nombre d'administrateurs est alors de 16 membres au lieu de 18 précédemment.*

#### POINT N° 5 : DIVERS

##### o PLANNING 2023 des CA, BUREAUX et ASSEMBLEE GENERALE

Le planning des réunions des Conseils d'Administration, Bureaux et Assemblée Générale 2023 a été transmis aux administrateurs afin que chacun prévoit les dates sur son agenda individuel.

##### o MOYENS BENEVOLES

Philippe LHERBRET demande aux administrateurs de faire connaître dans les plus brefs délais, les éventuels changements des membres des commissions pour 2023. En effet, ces informations doivent être communiquées dès le mois de janvier au SGE (remontées de listes). Le quota d'heures « moyens bénévoles » est en cours de négociation avec les employeurs.

Il rappelle à chacun l'importance de déclarer les heures prises dans le cadre de leurs fonctions respectives au sein de la CMCAS (administrateur, membre de commission, etc) afin que les employeurs aient connaissances des moyens nécessaires au fonctionnement de nos activités.

Divers échanges sont réalisés au sujet du regroupement annoncé de certaines CMCAS, notamment celle de la Loire qui serait concernée par une restructuration ou un rattachement à une autre CMCAS.

##### o POINT « SOULAC » Festival des énergies les 27 et 28 mai 2023 à SOULAC s/MER (vu précédemment).

- o Le Conseil d'Administration de la CCAS a acté l'ouverture de l'accès aux séjours étrangers pour les jeunes ayant droit de 18 ans à 26 ans car en raison de la crise sanitaire, de nombreux jeunes n'ont pas pu profiter des colos 15/17 à l'étranger ou des séjours solidaires.

- POINT COLOS 2022 : gros travail de promotion des colonies à réaliser par la CMCAS Loire. Nouveauté pour les 4-11 ans : courts séjours pour découverte.
- DOMAINES & VILLAGES 2022 : opération automne très positive.

*Départ d'un administrateur à 15h35 Simon DEPALLE (CGT).*

- AIDES SOCIALES : Richard ARNAUD a présenté durant l'année 2022, les aides sociales de la CCAS sur les divers sites de St-Etienne (entreprises ENEDIS, RTE, EDF) ; il regrette pour EDF une mauvaise communication et le peu de monde aux séances. Les nouveaux collègues n'avaient pas forcément connaissance des aides financières auxquelles ils ont droit (petit manuel explicatif mis à disposition).

*Départ d'un administrateur : à 15h45 Ludovic MOUNIER (CFDT).*

- LEGS LAFFAY : Philippe LHERBRET informe les membres du conseil que le legs LAFFAY est clos. Il a effectivement pris contact avec la mairie de Feurs qui gérait la gestion des revenus du legs car nous n'avions reçu aucune information de leur part comme habituellement chaque année au mois de novembre. Le service de la mairie nous a informé que le dossier était arrivé à son terme et que nous ne recevions plus aucun versement. Philippe LHERBRET est dans l'attente d'un courrier justificatif de leur part. La commission santé solidarité en a bien sûr été informée.


L'ordre du jour est épuisé, le Président remercie les personnes présentes et clôture la séance.

**FIN DE SEANCE : 15h50.**

**PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION  
LE MARDI 10 JANVIER 2023**

(Lieu : Stade CIVIER St-ETIENNE)

**Le Président de la CMCAS Loire  
Philippe LHERBRET**



**Le Secrétaire Général  
Simon LOISEAU**

